

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2004

Présents : MM. GALANTER Michel, GLATIGNY Michel, LACROIX Pascal, PLUMENSI Jean-Pierre, ROBERT Patrice, VALLEE Jean-Charles
Mmes BARKE Susan, BERTRAND Paulette, BUREAU Angela
Procuration de M. SAUVAGE Jérôme à M. VALLEE Jean-Charles

Absents : M. FANTUZZO Guillaume, FRIN Roger, GALLO Vincent, SCHAAK Stéphane
Mme ZIADI Rosita

Secrétaire de séance : M. PLUMENSI Jean Pierre

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire.

Le compte rendu du conseil du 25 Mai est adopté à la majorité.

Ordre du Jour

1. Marché pour les travaux d'urbanisation RD 68

Le Maire informe le Conseil Municipal du choix de la Commission d'appel d'offre du 22 juin 2004 concernant les travaux d'urbanisation de la R.D. 68. Il rappelle que les offres comportaient une partie fixe et une partie négociable.

Il ressort qu'après analyse des différentes propositions l'entreprise Malet a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle est donc retenue par la Commission.

Le conseil municipal doit délibérer quant au choix de l'entreprise MALET comme entreprise chargée de travaux concernant l'urbanisation de la R.D. 68 et faire de Jean Charles VALLEE la personne responsable du Marché pour la commune.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Modification du P.O.S

Le Maire et M. PLUMENSI présentent rapidement le P.O.S. aux nouveaux élus.

Le POS actuel datant d'octobre 1999 nécessite quelques modifications en l'absence de révision lourde qui le transformerait en PLU.

Il est nécessaire d'y inclure le P.P.R déjà adopté depuis plusieurs années ainsi que de modifier quelques règles mineures telle que la mutation des bâtiments situés en zone NC rendu possible par la loi « Urbanisme et Habitat ».

M. GLATIGNY demande si une révision ne serait pas plus judicieuse. Selon le Maire, cette procédure serait plus longue et plus lourde qu'une simple modification. En outre, une des promesses de son mandat était justement de ne pas faire de révision du P.O.S

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'engager la procédure de modification du POS et de donner mandat à Jean Charles VALLEE pour mener à bien cette décision.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Le droit de préemption urbain : précision des zones

Le Maire explique cette notion au Conseil Municipal. Une délibération prise le 17 décembre 2003 a institué ce droit sur la commune mais n'a pas été suffisamment précisé quant aux zones

auxquelles il s'applique. Il est ainsi nécessaire d'exclure les zones NC de ce droit et la délibération doit donc être modifiée dans ce sens

Vote : adopté à l'unanimité

4. Modification d'un poste d'agent d'entretien qualifié et ouverture d'un poste d'agent d'entretien

M. GALANTER expose qu'un agent d'entretien de l'école primaire va prendre sa retraite à la fin août et qu'il est donc impératif de la remplacer. Toutefois, en vue de mettre en place un second service cantine à l'école primaire, il est apparu nécessaire d'engager une troisième personne.

Dans cette optique et afin d'assurer un quota d'heures suffisant à cette troisième personne, il convient de modifier le poste existant et de créer un nouveau poste.

Vote : adopté à l'unanimité

5. Participation au financement d'une borne incendie

La commune de CLERMONT LE FORT vient de nous faire parvenir une facture pour le remplacement nécessaire d'une borne incendie située sur son territoire. Néanmoins, comme la zone couverte par cette borne bénéficie à certaines habitations de GOYRANS et d'AUREVILLE, elle souhaite que notre commune participe à cet investissement.

Le Conseil accepte de participer à cet achat à hauteur d'un tiers de la facture

Vote : adopté à l'unanimité

6. Travaux d'urbanisation 2005

Il s'agit d'approuver les sommes prévues pour les transmettre au conseil Général afin qu'il les inscrive à son budget

Vote : adopté à l'unanimité

7. Modification d'un ouvrage de voirie au lotissement « La Maison »

M. GALANTER expose qu'il s'agit de modifier un ouvrage de voirie situé au lotissement « La Maison » afin de permettre au bus du collège de PINS JUSTARET de récupérer les enfants et leur éviter de se déplacer jusqu'à l'abri bus du centre du village.

Le coût éventuel engagé serait faible mais la faisabilité est discutable : route dangereuse, dégradation probable de la voirie du lotissement « La Maison », faible nombre d'enfants et gêne pour les résidents.

Il est décidé d'attendre l'avis du service en charge du transport scolaire au Conseil Général ainsi que celui de M. FRIN, en charge du dossier.

8. Etude du remplacement du serveur de l'école primaire

M. GALANTER explique que l'ordinateur utilisé comme serveur à l'école primaire est âgé et ne semble pas assez puissant pour assurer un bon confort d'utilisation.

Le coût d'une unité centrale neuve s'élèverait à 450€

La possibilité d'obtenir un don sera étudiée.

9. Augmentations de crédits

1°) Admission en non valeur : petites sommes non réglées par les débiteurs.

2°) Virement de crédits : reprise des amortissements suite à la reprise de l'ancien tracteur.

Vote : adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

Une réunion est prévue le 1^{er} octobre avec les membres des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation à Portet sur Garonne. M. Sauvage sera chargé d'assurer la présence de la commune à cette journée

M. GLATIGNY informe le conseil de la volonté du SICOVAL de prendre en charge la compétence « eau » pour ses communes. La question de ce transfert de compétence risque va donc se poser. Le S.I.E.B.S.S.E.T., syndicat chargé de l'eau sur GOYRANS, a toujours donné satisfaction en maintenant des augmentations pondérées et un bon service. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

M. le Maire signale que la procédure de fusion des SIVOM de LABEGE et de MONTGISCARD est en cours : la décision est désormais imminente.

M. Patrice ROBERT a été questionné par les membres du SICOVAL sur les manifestations prévues sur la commune à la rentrée. Il entrera en contact avec les personnes en charge des associations

Le Maire lève la séance à 20H.

Fait à GOYRANS, le 20 juillet 2004

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire

J.P. PLUMENSI

Les Conseillers Municipaux